

ENGAGEMENT N° 1

Référence : E-1 (SCGM), Notes sténographiques du 6 février 2014, volume 1, page 33

Demande : « Fournir la grille permettant de calculer le montant qui est alloué à la liquéfaction numéro 2 (demandé par la FCEI) »

Réponse :

Les primes totales prévues pour l'activité daQ dans la Cause tarifaire 2014 sont de 3,7 M\$, ce qui se traduit en un montant attribué à l'usine LSR de 1,1 M\$, soit 29,4 % des primes totales.

Pour attribuer de façon directe ce montant entre les fonctions de l'usine LSR, voici le tableau de répartition qui a été utilisé :

Assurances usine LSR	Pondération	Pondération			Répartition		
		Entreposage	Liquefaction	Regazéification	Entreposage	Liquefaction	Regazéification
Biens	33,35%	55%	43%	2%	18%	14%	1%
Chaudière	2,49%	55%	43%	2%	1%	1%	0%
Resp civile	59,14%	80%	15%	5%	47%	9%	3%
Pollution	0,84%	80%	15%	5%	1%	0%	0%
Terrorisme	4,16%	80%	15%	5%	3%	1%	0%
Total	100,00%				71%	25%	4%